

réel, certaines remarques faites par moi au cours d'un banquet donné à l'occasion de la convention des manufacturiers de chaussures du Canada. Mon honorable ami a paru y voir une déclaration de ma part en faveur d'un relèvement des droits sur les chaussures importées au pays. Voilà qui me surprend. S'il veut bien lire ce discours,—ou le relire, s'il l'a déjà lu,—il constatera que tout ce que j'ai dit peut se ramener à ceci: c'est la revision du tarif de 1907 qui a assuré aux fabricants de chaussures du Canada l'ère de prospérité dont ils ont joui jusqu'à la récente crise qui a démoralisé leur industrie comme toutes les autres au Canada. Je rappelai à l'association des manufacturiers de chaussures du Canada,—et je dois dire que ces industriels ont engagé dans cette industrie un capital d'au delà de 32 millions et qu'ils emploient près de 70,000 ouvriers—que ce qu'ils ont eu de prospérité ils le devaient à la politique fiscale Laurier-Fielding.

Parlant de la question des chemins de fer, le chef de l'opposition a tenté d'insinuer qu'une influence occulte quelconque avait inspiré les honorables députés qui ont déclaré ne pas croire en la nationalisation des chemins de fer et en leur exploitation par l'Etat.

Mon très honorable ami s'est prononcé catégoriquement en faveur de la nationalisation des chemins de fer. Il est sincère dans ses opinions, je le sais, mais pourquoi soupçonnerait-il ceux d'entre nous qui ne partagent pas ses vues?

Comme le premier ministre (l'honorable Mackenzie King) l'a déclaré dans son discours, il y a de ce côté-ci de la Chambre, de même que du côté gauche, des députés qui sont d'opinion que la nationalisation des chemins de fer ou leur exploitation par l'Etat n'est ni réalisable ni avantageuse au pays. Mais nous possédons un réseau national et le Gouvernement a décidé de tenter loyalement son exploitation dans les meilleures conditions possibles. Mais pourquoi mon honorable ami suspecte-t-il à ce sujet la sincérité du Gouvernement ou de l'un de ses membres. Cette question ne concerne pas Montréal, Toronto, Winnipeg ou Vancouver, non plus qu'aucune autre ville en particulier, elle intéresse le Canada tout entier et la solution que nous cherchons est celle qui donnera satisfaction aux intérêts de notre pays en général.

Mon honorable ami le chef de l'opposition a déclaré et répété à plusieurs reprises que la défaite de son gouvernement est due à ce qu'il appelle "les grands intérêts" de Montréal. Monsieur l'Orateur, les intérêts qui ont déterminé la chute du gouvernement de mon honorable ami ne sont au-

tres que les libéraux qui, sans exception, ont voté contre l'ancien gouvernement, et soutenus par la majorité des électeurs conservateurs de notre pays, qui tant par leur vote que par la voix de leurs journaux ont déclaré qu'ils n'avaient pas confiance dans le gouvernement national-libéral-conservateur. C'est le verdict populaire qui a été l'artisan de la ruine de l'ancien gouvernement.

Voici en quels termes s'est exprimé le très honorable chef de l'opposition, faisant allusion aux déclarations de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. McMurray), suivant lequel il était grand temps que le Canada possédât un gouvernement responsable et qu'on mît fin au régime du gouvernement par décret du conseil: "Tous nos décrets étaient exigés au point de vue de la bonne administration du pays."

Puis il nous a accusé, ministres d'un nouveau gouvernement, d'avoir déjà adopté un décret tendant à priver l'Etat de certains de ses droits. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous rappeler le grand nombre de décrets du conseil qui furent adoptés par le gouvernement de mon honorable ami et par celui qui l'a précédé et dont il était l'un des membres. Mais en dépit de toutes ses dénégations, il n'est pas moins vrai qu'à chaque fois que certain de ces décrets ont été attaqués devant les tribunaux, ceux-ci les ont déclarés inconstitutionnels, *ultra-vires*, et invariablement le Gouvernement a été condamné.

Ce n'est pas un décret du conseil de ce genre que le Gouvernement actuel a adopté relativement à l'administration des pêcheries de la province de Québec. Nous ne l'avons adopté, monsieur l'Orateur, que pour confirmer un jugement du Conseil privé, et je tiens à faire remarquer ici que le gouvernement fédéral n'a abandonné en cette circonstance ni un pouce de son territoire ni l'ombre d'aucun de ses droits en faveur de la province de Québec. Le chef de l'opposition se laisse aveugler par son ressentiment contre la ville de Montréal et la province de Québec. Il a tort de chercher à faire croire aux autres provinces de la Confédération que le Gouvernement, aux termes de ce décret du conseil, vient d'accorder une faveur à la province de Québec; celle-ci n'a jamais demandé de faveur, elle n'en a jamais reçu du présent Gouvernement.

Quel fut le sens du verdict des dernières élections, s'est demandé, en conclusion, mon très honorable ami? Je serai très franc et j'avouerai qu'il est bien difficile d'analyser le verdict rendu dans cette élection; certes,